

ÉDITION  
ISÈRE



PAGE 12

## L'international, une opportunité de développement

### TERRITOIRE

p5

La ZFE,  
mode d'emploi

### PORTRAIT

p8

Alpes IsHere : six  
entreprises artisanales  
lauréates

### EFMA

p20

Le BM Esthétique -  
Cosmétique, une  
expertise reconnue



# Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans votre vie professionnelle comme dans votre vie privée.



## MAAF disponible pour vous



### en agence

Prenez rendez-vous sur [maaf.fr](http://maaf.fr) ou sur l'appli mobile MAAF et Moi



### au téléphone

**3015** Service & appel gratuits  
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h  
et le samedi de 8h30 à 17h.



### sur votre espace client

Sur [maaf.fr](http://maaf.fr) et l'appli mobile MAAF et Moi



# ÉDITO



**D**ans le contexte de transition écologique actuel, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère s'engage à défendre les intérêts des artisans. De nouvelles mesures, comme la Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur la métropole grenobloise, sont en cours d'application et vont avoir un impact certain sur l'activité des entreprises artisanales.

Aussi, la CMA Isère, en partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole, s'engage à réaliser des diagnostics en entreprise pour vous accompagner dans cette transition écologique et vous aider à vous adapter au mieux à ces zones à faibles émissions. Vous trouverez, en page 5, le détail des actions menées sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole.

Conscients que le sujet de la qualité de l'air est un sujet crucial, nous devons également montrer les enjeux et les impacts sur nos professions : les véhicules préconisés dans le cadre de la ZFE sont-ils adaptés ? Les propositions de prêts pour des véhicules à financer sur 8 ans en moyenne sont-elles cohérentes ? Le coût d'achat trop élevé et les délais de livraison des véhicules neufs très longs ne vont-ils pas impacter nos professions ?

Les élus et les équipes de la CMA Isère œuvrent ensemble afin que cette transition puisse se faire au mieux dans l'intérêt des entreprises artisanales. Ensemble, et quel que soit le contexte, nous ferons avancer l'artisanat.

À bientôt,

Christian Rostaing,  
Président

## SOMMAIRE

5

TERRITOIRE  
La ZFE, mode d'emploi

7

ÉVÉNEMENT  
Semaine nationale de l'artisanat

8-11

ZOOM  
Alpes IsHere : six entreprises  
artisanales lauréates

12-15

DOSSIER  
L'international, une opportunité  
de développement

21

APPRENTISSAGE  
Le BM Esthétique-Cosmétique,  
une expertise reconnue

24-25

FORMATIONS  
Planning des formations

Directeurs de la publication : Christian Rostaing, Président de la CMA Isère et Vincent Gaud, Président de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes  
Rédacteurs en chef : Audrey Stimamiglio, Florent Weber  
Rédaction : Lilian Veyet, Nathalie Nocente, Françoise Lafuma, Danielle Chanet, CMA Auvergne-Rhône-Alpes  
Conception : *le Magazine*  
Photographies et Illustrations : CMA Auvergne-Rhône-Alpes, Adobe Stock

Impression : Imprimerie CHAMPAGNAC  
Routage : CIFEA-MKG  
N° ISSN 2780-4399 (version imprimée)  
N° ISSN 2780-8823 (version en ligne)  
Numéro 6 - Juin 2022  
Tirage : 38 129 exemplaires  
Édité par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes  
Siège : 10 rue Paul Montrochet - 69002 Lyon

Votre magazine Artisanat est désormais adressé sous enveloppe papier, suite à l'interdiction de l'utilisation du film plastique « Home Compost » pour l'expédition des imprimés dans le cadre de la loi AGEC, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.





# RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ARTISANALES

Pour soutenir les artisans du département, la CMA Isère construit et consolide des partenariats avec les collectivités territoriales. Focus sur l'agglomération grenobloise où le partenariat de la CMA Isère et de Grenoble-Alpes Métropole s'enrichit d'année en année.

Le territoire de Grenoble-Alpes Métropole, niché au cœur du massif alpin, est l'un des plus prospères et dynamiques d'Europe. Dans le contexte actuel et face aux défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels nous sommes tous confrontés, la CMA Isère et Grenoble-Alpes Métropole ont renouvelé leur partenariat en 2022. Il se concrétise par des actions spécifiques en faveur des entreprises artisanales :

## 1 Mobiliser les artisans dans la transition écologique

## 2 Accompagner et dynamiser l'artisanat :

- participer à la structuration et au développement de la foncière commerciale,
- aider les entreprises en difficulté et les aider dans la reprise d'activité,
- favoriser l'approvisionnement des artisans en produits locaux,
- accompagner à la transition numérique.

## 3 Accompagner les créateurs d'entreprises artisanales

## 4 Favoriser la création d'emplois :

- ouvrir l'artisanat à des publics en insertion professionnelle,
- soutenir le partenariat avec l'École de la 2<sup>e</sup> Chance.

## 5 Accompagner les entreprises de la filière mécanique-métallurgie



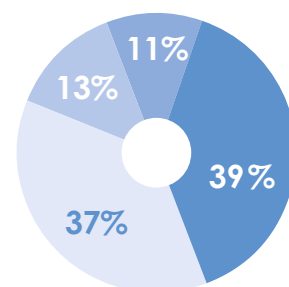
### CHIFFRES CLÉS

10 678  
entreprises artisanales

32 %  
des entreprises  
du territoire  
sont artisanales

Source : Observatoire régional de l'Artisanat 01/01/22

### RÉPARTITION DES ENTREPRISES ARTISANALES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



● Alimentation ● Bâtiment  
● Services ● Production

▷ Contact : Laurie Deléglise - 04 76 70 82 09  
laurie.deleglise@cma-auvergnerrhonealpes.fr



# LA ZFE, MODE D'EMPLOI

Pour réduire la pollution et améliorer la qualité de l'air, Grenoble-Alpes Métropole encourage l'utilisation de véhicules à faibles émissions.

Depuis 2017, une zone à faibles émissions-mobilité (ZFE-m) pour les véhicules utilitaires légers (VUL) et les poids lourds (PL) a été mise en place.

La Zone à Faibles Émissions (ZFE) vise à améliorer la qualité de l'air dans la métropole grenobloise en réservant l'accès à la circulation des véhicules utilitaires et des poids lourds les moins polluants. Seuls les véhicules utilitaires légers et les poids lourds (catégorie N sur la carte grise) les plus polluants sont concernés par la ZFE. Ces derniers sont identifiés par le système des certificats qualité de l'air (vignettes Crit'air). Il existe cependant une dérogation temporaire pour les artisans et les commerçants non sédentaires.

## QUELLES ZONES SONT CONCERNÉES ?

Depuis février 2020, la ZFE est élargie

à 27 communes, hors voies rapides urbaines : Bresson, Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Corenc, Échirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, Jarrie, La Tronche, Meylan, Montchaboud, Noyarey, Poisat, Pont-de-Claix, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Égrève, Saint-Martin-d'Hères ainsi que le Domaine Universitaire, Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varcès, Venon, Veurey-Voroise.

## QUELS VÉHICULES SONT CONCERNÉS ?

▷ À compter de juillet 2022\* : les vignettes Crit'air 3 et au-delà

▷ À compter de juillet 2025 : les vignettes Crit'air 2 (et par extension tous les véhicules diesel)

## QUELS SONT LES RISQUES ?

- ▷ Une amende de 68 € pour un utilitaire léger
- ▷ Une amende de 135 € pour un poids lourd

Plus d'informations sur les aides à l'investissement : [grenoblealpesmetropole.fr](http://grenoblealpesmetropole.fr)  
rubrique : Zone à faibles émissions



\* Sauf autres dérogations ou reports non connus lors de la publication de ce numéro

## Vous préparer à la transition écologique

Dans le cadre du partenariat entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère et Grenoble-Alpes Métropole, plusieurs actions sont mises en place :

> **Sensibiliser et informer** les entreprises artisanales sur la mobilité en lien avec la ZFE afin d'anticiper et de préparer cette transition et de limiter l'impact sur leurs activités.

> **Accompagner** les artisans à la transition énergétique et écologique par la réalisation de diagnostic en entreprise :

- analyse de plusieurs thématiques : bâtiment, énergies, déchets, matières premières, gestion de l'eau, mobilités...

- identification des enjeux, des besoins et des aides mobilisables auprès de Grenoble-Alpes Métropole, au niveau régional ou national,
- proposition d'un plan d'action et restitution synthétique du diagnostic.

Les actions de la CMA Isère sont totalement prises en charge avec le soutien de Grenoble-Alpes Métropole, de l'État dans le cadre du Plan de Relance et de l'Ademe. Votre conseiller CMA est à votre disposition pour toute question concernant la transition énergétique et la mobilité.

▷ **Contact : Olivier Dequick - 04 76 70 82 09**  
[olivier.dequick@cma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:olivier.dequick@cma-auvergnerhonealpes.fr)



# GUERRE EN UKRAINE

## LA CMA À VOS CÔTÉS

**Envolée des prix, augmentation des charges, baisse des marges, tensions sur les trésoreries, cybersécurité, manque de visibilité... Autant de préoccupations auxquelles les entreprises artisanales font face aujourd'hui.**

**D**ans ce contexte de crise liée à la guerre en Ukraine, les CMA activent des cellules d'assistance dédiées et se mobilisent pour orienter, informer et conseiller les entreprises sur les aides publiques de soutien.

Un plan d'urgence pour aider les filières mises en difficulté par cette crise internationale et par la flambée des prix de l'énergie et des matières

premières qui en résultent, a été mis en place par le Gouvernement. Ce plan de résilience comprend un arsenal de mesures pour les secteurs économiques les plus pénalisés, notamment des aides à la trésorerie.

**Pour rester informé et retrouver l'ensemble des mesures de soutien, rendez-vous sur la page dédiée du site internet de votre CMA.**



## PROTÉGER SON ARGENT

**La Gendarmerie nationale sensibilise les entreprises sur les bonnes pratiques dans le cadre de la gestion des fonds et rappelle que les valeurs numéraires restent la priorité numéro 1 des malfaiteurs.**



**I**l est conseillé d'effectuer des prélèvements réguliers afin d'éviter de concentrer une forte somme d'argent en un même point du magasin ou de conserver dans la caisse des liquidités trop importantes. Il est également recommandé de compter le montant de la caisse une fois le magasin fermé et de ne pas exposer le contenu de la caisse au regard des personnes présentes dans le magasin. De la même façon, préparez vos versements d'espèces hors de la vue du public.

Veillez aussi à placer vos espèces en lieu sûr : coffre normé NF EN 14550, scellé dans le sol ou un mur porteur et local sous alarme. Restez par ailleurs très discret quant aux flux et à la détention d'argent. De plus, lors de chaque fermeture (midi et soir), notez les paiements par chèque sur votre cahier de gestion (si vous en possédez un), en précisant le nom et l'adresse du client et le montant du chèque. Lors des périodes de fermeture, pensez à laisser le tiroir-caisse vide

et ouvert. Veillez aussi à ne pas laisser traîner les tickets de carte bleue de vos clients, ils comportent tous les numéros permettant de débiter leur carte.

Afin de vérifier le niveau de sûreté de vos locaux, vous pouvez contacter les correspondants-sûreté de votre brigade de gendarmerie locale ou vous adresser aux référents-sûreté du groupement de gendarmerie départementale.



# SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT

Avec pour thème « Avec l'artisanat, construisons un avenir qui nous ressemble », la Semaine nationale de l'artisanat met à l'honneur, du 3 au 10 juin, les artisans, leurs métiers, leur savoir-faire et leurs entreprises.

**E**n Auvergne-Rhône-Alpes, les artisans et la CMA multiplient les événements pour permettre à chacun de (re)découvrir les entreprises artisanales, modèle d'entreprise qui répond concrètement aux préoccupations sociales, économiques et environnementales actuelles.

L'artisanat « première entreprise de France » est un secteur reconnu

pour la qualité de ses produits et services, son potentiel de croissance et de recrutement ainsi que les perspectives professionnelles qu'il ouvre aux jeunes et aux moins jeunes : l'artisanat forme, recrute, favorise la croissance et renforce aussi la cohésion sociale !

▷ [Retrouvez l'ensemble du programme sur le site cma-auvergnerhonealpes.fr](http://cma-auvergnerhonealpes.fr)



## Retraite : comment m'y retrouver ?

Faites le point avec un expert pour vous accompagner dans vos projets de vie

- 5 minutes pour prendre rendez-vous
- 1 heure pour un bilan personnalisé
- 1 vie à être couvert

- À quel âge pourrez-vous prendre votre retraite ?
- Quels seraient les droits de votre conjoint survivant ?
- Quel sera le revenu annuel que vous percevrez à la retraite ?
- Quels seraient les impacts financiers sur vos revenus personnels et sur votre entreprise en cas d'interruption d'activité ?

Ne tardez plus, réservez votre bilan dès maintenant  
AG2R LA MONDIALE  
près de chez vous [drlyon@ag2rmondiale.fr](mailto:drlyon@ag2rmondiale.fr)



**AG2R LA MONDIALE**  
Prendre la main  
sur demain

00004070-220725-01 - LA MONDIALE, Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation, entreprise régie par le code des assurances, dont le siège social est situé 32, avenue Emile Zola, Mons-en-Barrois, 59896 Lille cedex 9, immatriculée au RCS de Lille sous le n° D 775 625 635.



# ALPES ISHERE : SIX ENTREPRISES ARTISANALES LAURÉATES

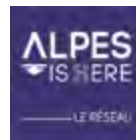
La marque Alpes IsHere et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère ont sélectionné et labellisé plus d'une vingtaine d'entreprises artisanales depuis 2019. L'innovation, l'export, les métiers d'art et l'apprentissage sont notamment à l'honneur cette année.

Créée par le Département de l'Isère et Isère Attractivité pour mettre en avant l'excellence économique du territoire, la marque Alpes IsHere récompense chaque année ses futurs ambassadeurs. Une action de valorisation à laquelle s'est associée la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère pour mettre en avant des entreprises artisanales. Depuis 2019, trois sessions se sont déjà déroulées avec 22 entreprises

sélectionnées dans six catégories : innovation, apprentissage, export, entrepreneur/développement commercial, RSE (Responsabilité sociale des entreprises) et métiers d'art. La CMA Isère réalise la détection d'entreprises artisanales pouvant concourir à la marque Alpes IsHere, le montage des dossiers de candidatures et la présentation des dossiers des candidats lors d'une réunion du comité d'attribution. En 2022, six entreprises sur dix ont été retenues : Behring Water, Euro

Automation, G-tech, La Faute à Voltaire, Moyne Tradition et Orok. Toutes profitent d'une mise en lumière au moyen d'une vidéo de présentation qui leur permet de gagner en visibilité, notamment à l'international.

► **Plus d'informations : contact.**  
[isere@cma-auvergnhonealpes.fr](mailto:isere@cma-auvergnhonealpes.fr)



## ZOOM SUR LES 6 ENTREPRISES LAURÉATES

### BEHRING WATER À MEYLAN

Dirigée par Xavier Pellet, docteur ingénieur en automatisme, Behring Water est une PME spécialisée dans la conception, la fabrication et la vente de fontaines à eau sécurisées. Créée en 2006, l'entreprise a breveté une technologie de purification de l'eau à son point de consommation. Les fontaines sont branchées sur le réseau d'eau et sont destinées aux professionnels du secteur de la santé (hôpitaux, Ehpad), aux entreprises et aux professionnels de l'univers du Food Service qui cherchent à supprimer l'utilisation des bouteilles en plastique. Lancée en 2020, la « Fabrik à boissons » transforme l'eau du réseau en boissons aromatisées, plate ou

pétillante. Behring s'inscrit ainsi dans une démarche plus respectueuse de l'environnement en proposant une alternative aux canettes et bouteilles. L'entreprise vise deux cibles : la restauration collective et la nouvelle



restauration rapide de qualité (bio, vegan). De nouveaux investissements sont prévus cette année pour

industrialiser le concept et faire évoluer les solutions de paiement. Alpes IsHere est en complète cohérence avec l'ADN de l'entreprise et sa volonté d'augmenter sa visibilité. « Ce label nous intéresse pour la mise en lumière de nos produits qui ont un vrai potentiel sur la région. Mais nous cherchons à être local partout où nous vendons, en luttant contre le transport et l'usage de bouteilles en plastique » explique son dirigeant. Sa technologie brevetée est fabriquée par la Société Nouvelle Iséroise (SNI), un atelier adapté dans le Versoud. Behring Water, qui a déjà déposé trois brevets internationaux, a enregistré une croissance de 25 % en 2021 et vise désormais l'export.





## MOYNE TRADITION À LEYRIEU

Moyne Tradition est une entreprise familiale artisanale créée en 1934 dans le Nord Isère. Elle est aujourd'hui co-dirigée par Azucena Hernandez et Jean-Philippe Moyne. Depuis 2008, la société s'est spécialisée dans les travaux de restauration de toitures anciennes, charpentes en bois, couvertures en tuiles et ardoises. Une compétence encore accrue en 2011 lorsque l'entreprise apprend le métier de lauzier, pour poser des dalles de pierre calcaire sur les toitures. Au fil des ans, elle a obtenu une dizaine de trophées dans les domaines des métiers d'art, de l'environnement et de la communication. Mais c'est bien dans la catégorie apprentissage qu'elle a obtenu la labellisation Alpes IsHere. Chaque année, elle forme des apprentis avec un volet complémentaire au métier de lauzier.



Elle accueille des stagiaires collégiens ou en recherche de reconversion et participe à l'élaboration d'actions de formation et de qualification auprès de l'association ACL (Artisans Lauziers Couvreur) en Lozère.

Sa démarche actuelle est d'intéresser ses apprentis et les enfants du couple dirigeant, futurs repreneurs, à un nouvel axe de diversification : la construction de petites maisons en bois éco-responsables PMR (personne à mobilité réduite). Un segment qui sera générateur d'emplois, car l'entreprise pourra accueillir des salariés en insertion et des travailleurs handicapés. Très impliquée dans l'apprentissage, l'insertion, la transmission, le patrimoine et les circuits courts, Azucena Hernandez ajoute qu'elle souhaite « qualifier notre territoire hors de nos frontières ». Une possibilité réelle grâce à Alpes IsHere car Moyne Tradition entend promouvoir les métiers d'art du bâtiment en Isère et mettre en avant un savoir-faire ancestral.

## LA FAUTE À VOLTAIRE À LUMBIN



En 2018, Lucie Vachez-Collomb décide de se reconverter au métier de tapissier siège et lance son entreprise La Faute à Voltaire. C'est à Lumbin qu'elle ouvre son atelier de tapisserie d'ameublement à sa clientèle, pour l'essentiel des particuliers. Elle propose la réfection de sièges anciens et modernes et des réalisations sur mesure pour l'intérieur (têtes de lit, coussins...). En 2020, la marque Lucie Vachez-Collomb est créée à son tour. Son essor découle de son activité de tapissier par le surcyclage de chutes de tissus en motifs sur mesure. Intégrée à la section métiers d'art de la CMA de l'Isère, Lucie Vachez-Collomb entend

aussi se déployer à l'international. C'est le sens de sa participation au salon Maison et Objet de Paris, où elle espère vendre ses produits et développer son activité de création. Cela passe aussi par une visibilité sur les réseaux sociaux, en utilisant la vidéo sur les salons et par des déplacements à l'international, notamment dans les pays du Golfe avec des clients potentiels à Abu Dhabi et Dubaï. En accord avec la marque Alpes IsHere, Lucie Vachez-Collomb est bien ancrée dans son territoire et se sert même des montagnes comme source d'inspiration.



## OROK À BOURGOIN-JALLIEU

Créée en 2018 et accélérée par l'École Polytechnique puis par Vinci, Orok est placée sous la houlette de Pierrick Boyer, fort d'une double formation en informatique et management. L'entreprise propose un système innovant de transport de bagages avec une flotte de véhicules autonomes ainsi que leur serveur de commande, piloté par une intelligence artificielle et logistique. En 2021, elle a gagné un concours organisé par Aéroport de Paris qui lui a permis de réaliser un premier test du système en aéroport. Complet, il permet d'automatiser la gestion des bagages et du fret de bout en bout. L'entreprise est également en discussion avec plusieurs grands aéroports européens et internationaux avec qui elle espère signer des contrats en 2022 ou 2023.



Elle s'intéresse à plusieurs appels à projets en cours pour l'automatisation d'installations en Europe. Elle compte aussi industrialiser le véhicule prototype et développer les autres composants du système. La labellisation Alpes IsHere dans la catégorie innovation va lui permettre d'augmenter sa notoriété et

d'accroître son réseau. Orok entend contribuer au dynamisme du territoire et à son image externe, car son produit a vocation à s'exporter très vite à l'international. Son expérience permet aussi de montrer que le territoire sait innover et accompagner des projets précurseurs.

## G-TECH À FONTAINE

Au pied du Vercors, G-Tech conçoit et fabrique des produits outdoor de qualité, innovants et durables. De l'équipement, sous la marque Guidetti, à la nutrition, sous la marque Authentic Nutrition, ses produits participent au bien-être et au plaisir des passionnés d'activités de plein air. Sauvée en 2012 par Olivier Six, ingénieur Arts et Métiers, la marque Guidetti propose des bâtons innovants et durables. « Grâce à de nombreuses innovations pionnières dans son domaine, Guidetti a su devenir synonyme de technologie, de durabilité et de plaisir pour les utilisateurs de ses produits ». Elle se positionne sur le moyen et haut de gamme avec des bâtons de conception et de fabrication française, principalement pour la randonnée,

la marche nordique et le trail. En plus de ses sous-traitants de proximité en Isère et en Savoie, elle travaille étroitement avec un atelier d'insertion et vise maintenant un rayonnement international.

Son dernier brevet, le « Flashlock Modulo », est proposé sur tous ses bâtons pliables. Il permet de simplifier l'option pliage/dépliage, avec un poids plume et une modularité du bâton adaptable à l'infini.

« La marque Alpes IsHere sera pour nous un plus pour véhiculer nos valeurs, notre identité et enrichir notre image. Nous voulons aussi nous associer à tous les entrepreneurs de son réseau qui, comme nous, partagent la volonté de faire rayonner notre département au travers de son artisanat d'excellence », conclut Olivier Six.





## EURO AUTOMATION À SAINT-VICTOR-DE-CESSIEU

Depuis 2003, Euro Automation est spécialisée dans la réalisation en sous-traitance de structures en profilés aluminium. Dirigée par Laurent Jacquelin, l'entreprise est très impliquée dans l'éco-conception



et s'entoure pour cela de partenaires locaux. Son activité s'est diversifiée depuis 2018 avec la fabrication de mobilier d'extérieur innovant, destiné à une clientèle haut de gamme (particuliers, architectes, décorateurs à l'international). Ses produits associant l'innovation à un mobilier d'exception, illustrent l'Art de vivre à la Française. Leur création sur mesure permet d'intégrer différents dispositifs à la demande, notamment des appareils de cuisson au centre des tables (plancha, pierre à griller) ou des accessoires tels que des lumières LED, des prises USB, des enceintes.

L'essor de cette nouvelle gamme s'appuie sur le développement international de la société, labellisée dans la catégorie Développement commercial. L'entreprise va participer à plusieurs salons à Dubaï, Milan et Cologne. Elle a aussi créé un site web multilingue et des sites vitrine sur des places de marché dédiées aux architectes. À travers la marque Alpes IsHere, elle entend profiter de la notoriété de l'Isère dans la mécanique et de son image de qualité et de fiabilité. Elle a aussi l'ambition de faire rayonner l'Isère dans le monde du luxe à l'international.

## MARQUE ALPES ISHERE

### 22 ENTREPRISES ARTISANALES AMBASSADRICES

#### LAURÉATS 2019

- **AVITSAM | Maurice Goyon**  
Grenoble
- **SALVAIA | Jean-Michel Salvaia**  
Fontaine
- **FABRIC'ARTS**  
**Laurent Prunier**  
L'Isle-d'Abeau & Vienne
- **PEYRON CHARPENTE**  
**Sébastien Rostaing | Estrablin**
- **CORDONNERIE DE GUIBERT**  
**Antoine De Guibert | Grenoble**
- **SARL BENOÎT BERTET**  
**Benoît Bertet | Gières**
- **FINOPTIM | Baptiste Ploquin**  
Fontaine
- **ALPINE DESIGN**  
**Fabien Chaboud | Le Touvet**

- **BCM | André Collombin**  
Tullins
- **ATELIER MONTFOLLET**  
**Anne Brugirard | Grenoble**

#### LAURÉATS 2020

- **ANNIE FRENOT**  
**PHOTOGRAPHE**  
**Annie Frenot | Corenc**
- **ARAUCARIA**  
**Robin Guillon | La Pierre**
- **ESCADRONE**  
**Nicolas Hebert**  
Montbonnot-Saint-Martin
- **GORGY TIMING**  
**Nicolas Gorgy | La Mure**
- **ECO SYSTÈME**  
**CONSTRUCTION**  
**Emmanuel Pfmilin**  
Grenoble

- **CCF ENERGIE**  
**Patrice Cortes | Claix**

#### LAURÉATS 2021

- **BEHRING WATER**  
**Xavier Pellet | Meylan**
- **MOYNE TRADITION**  
**Azucena Hernandez**  
**et Jean-Philippe Moyne**  
Leyrieu
- **EURO AUTOMATION**  
**Laurent Jacquelin**  
Saint-Victor-de-Cessieu
- **OROK**  
**Pierre Boyer**  
Bourgoin-Jallieu
- **G-TECH**  
**Olivier Six | Fontaine**
- **LA FAUTE À VOLTAIRE**  
**Lucie Vachez Collomb**  
Lumbin

# L'INTERNATIONAL UNE OPPORTUNITÉ DE DÉVELOPPEMENT

**L'action à l'international, prérogative historique des CMA, a pour ambition d'accompagner les entreprises artisanales dans leur développement à l'export, de favoriser les échanges et le partage de savoir-faire entre artisans français et étrangers et d'améliorer l'expérience des apprentis.**

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes met à disposition des acteurs de l'artisanat une offre complète de services d'accompagnement à l'international. Elle s'articule autour de projets structurants, innovants et ayant un impact avéré à travers trois grands thèmes : l'exportation et les échanges internationaux, la coopération internationale et la coopération transfrontalière ou européenne. Revue de détail !

## **ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES À L'EXPORT**

Les entreprises artisanales représentent 30 % des exportateurs français pour un chiffre d'affaires export supérieur à 20,1 milliards d'euros. S'il est vrai que les

entreprises artisanales ont de nombreux atouts en termes de savoir-faire rares et auréolés de la « marque France », il n'en reste pas moins que nombre d'entre elles hésitent à franchir le pas.

« Afin d'aider les artisans à se lancer dans un projet de développement à l'export, la CMA Auvergne-Rhône-



Alpes déploie deux actions phares dans le cadre du Contrat Artisanat en partenariat avec la Région qui octroie des financements spécifiques pour les artisans », précise Laura Gasparoux, cheffe de projet développement commercial Europe & International.

### PRIMO EXPORT

« Primo Export » est proposé aux artisans qui envisagent de se développer à l'export. « Cette action a pour but de les former à la prospection, aux techniques de l'export, de les familiariser avec

les procédures (douanes, transports, moyens de paiement, etc.) et de les informer sur la culture du pays ciblé. » Autant d'informations qui devront être intégrées dans la stratégie de l'entreprise en vue de son développement. « Un consultant expert aide ensuite l'artisan à préparer son projet export en fonction de ses besoins. Dans le cadre du Contrat Artisanat, les entreprises ayant bénéficié de « Primo Export » peuvent prétendre à une subvention de la Région de 40 % de certaines dépenses pour prospecter à l'international, participer à un salon à l'étranger ou à une mission de prospection collective. Cette subvention peut être complétée par le chèque relance Export, relance octroyée par l'État », souligne Laura Gasparoux.

### MISSIONS DE PROSPECTION

« La deuxième action proposée par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes est en lien avec son appartenance à la Team France Export. C'est un dispositif public d'accompagnement des entreprises à l'international, structuré autour de Business France, des Régions, des CMA, des CCI et de Bpifrance, mais également des conseillers du commerce extérieur, les douanes, des organisations patronales (CPME, MEDEF) et des consultants privés (OSCI) », explique la référente de la CMA. « Ceci nous donne la possibilité de monter des missions de prospection collectives. Ainsi, en mars dernier, en partenariat avec la CPME, nous avons accompagné des entreprises dans une mission de prospection aux Émirats arabes unis dans les secteurs de l'habitat, de la décoration et de l'alimentaire. Ces artisans avaient en amont bénéficié de Primo Export. Lors de ces opérations collectives, notre rôle est de les préparer et de coordonner l'organisation de rendez-vous avec des prospects ciblés. En 2021,

une quarantaine d'entreprises, de tous secteurs, ont bénéficié de l'accompagnement de la CMA à l'international. »

## COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

Autre axe de l'action à l'international, la coopération au développement qui propose des actions de compagnonnage artisanal aux pays en cours de développement. « Dans ces pays, nous intervenons à la demande des autorités locales dans le cadre d'un projet de développement socio-économique », explique Francis Boulamoy, chef de projets internationaux. « Notre rôle consiste notamment à identifier un besoin de formation dans une filière et à organiser des formations professionnelles dispensées par les artisans de la région. »

### COMPAGNONNAGE CONSULAIRE EN CÔTE D'IVOIRE

Dans le cadre d'une coopération tissée en 2018 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Région du Bélier en Côte d'Ivoire, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes s'est vu confier par la Région une mission de compagnonnage consulaire basé sur des échanges de savoir-faire. « Il s'agit de diversifier l'économie de la région du Bélier. En partenariat avec la Chambre de Métiers locale et son centre de formation, ont été développées les filières manioc et maraîchage, en renforçant les compétences locales des entreprises de façon à amorcer un modèle économique viable. Nous travaillons aussi sur le projet nommé Système Bélier Métiers d'Art qui concerne la filière du textile », ajoute Francis Boulamoy. « Des artisans français dispensent des formations aux artisans locaux afin de résoudre un problème de fixation des teintures. »





## CHIFFRES-CLÉS

### Archipelago Mangue

**100** chefs d'entreprises  
locales sensibilisés à la  
formation et à l'apprentissage

**35** formateurs locaux  
formés

**480** jeunes formés

**600** bénéficiaires  
directs (jeunes, femmes,  
migrants de retour, PME,  
centres de formation...)

Projets cofinancés par  
l'Union européenne



Ce type d'actions est dupliqué par exemple en République du Congo, où nous réalisons une étude préalable à la mise en place d'un centre de ressources professionnel destiné aux artisans des métiers du bois. »

### PROJET ARCHIPELAGO MANGUE AU BURKINA FASO

À la demande du gouvernement burkinabé, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagée en 2019 en tant que chef de file au sein d'un consortium composé des chambres consulaires nationales et de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso dans le projet Archipelago Mangue. « L'objectif était de structurer la filière mangue du pays en favorisant le développement des compétences pour une meilleure employabilité des jeunes, des femmes et des migrants de retour dans leur pays grâce à des modules de formation en alternance. Il s'agissait aussi de promouvoir l'entrepreneuriat auprès des jeunes et des femmes », précise Francis Boulamoy. Ce partenariat franco-burkinabé permet de tisser des relations d'affaires entre les deux

pays et de renforcer les offres des Chambres avec de nouveaux services innovants.

### COOPÉRATION EUROPÉENNE

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes participe aussi à des projets de collaboration, cofinancés par l'Union européenne. « L'objectif de ces projets est de développer de nouveaux services, méthodes ou outils directement opérationnels pour le secteur de l'artisanat », explique Sara Botti, chargée de mission Europe. « À travers des échanges de bonnes pratiques avec nos partenaires européens, il s'agit d'expérimenter des solutions innovantes, de les adapter aux entreprises françaises afin de favoriser leur montée en compétences. » Parmi les projets de coopération citons :

**TRAPP** : ce projet d'innovation vise à faciliter, sécuriser et promouvoir les mobilités longues de formation professionnelle dans l'apprentissage et le post-

apprentissage en identifiant les obstacles. Quatre axes de travail ont été étudiés : le cadre juridique (quelles modalités juridiques doivent précéder l'organisation d'une mobilité longue) ; les ressources humaines (comment les maintenir dans l'entreprise pendant la mobilité) ; le cadre pédagogique (comment garantir la continuité du parcours pédagogique en différents lieux de formation) ; et enfin l'évaluation/la certification (comment valoriser la mobilité dans le parcours pédagogique de l'apprenti). Ce travail a abouti à la création de guides et d'outils disponibles en ligne destinés aux organismes de formation qui souhaitent favoriser la mobilité des apprentis.

**MADAME** : ce projet collaboratif expérimental a pour but d'accélérer l'accès des femmes aux métiers de l'agro-artisanat en zone rurale. Il a donné lieu à une étude pour comprendre les facteurs déterminants et les freins à la mixité professionnelle. Elle a été suivie

par l'expérimentation de solutions innovantes sur les territoires ruraux et notamment la mise en place de formations pour des enseignants du secondaire afin de mieux connaître les métiers de l'artisanat. De même, une action d'information a été menée dans les écoles maternelles et primaires pour parler de ces métiers de manière non genrée.

**ESTEEM** : dans le prolongement du projet Madame, l'objectif est de promouvoir l'entrepreneuriat féminin en développant des méthodologies innovantes d'accompagnement à la création d'entreprises artisanales. La mixité des emplois, l'égalité professionnelle femme-homme et l'entrepreneuriat féminin sont des enjeux prioritaires pour l'artisanat. Ce projet a donné lieu à une étude sociologique et psychologique de la création d'entreprise, à la conception et à l'expérimentation de modules innovants autour du leadership féminin et de l'acquisition de compétences spécifiques.

**ACCESS-3DP** : ce projet collaboratif est destiné à renforcer la compétitivité des entreprises artisanales en permettant aux artisans de s'approprier l'impression 3D. Une étude comparative des programmes de formation en impression 3D en Europe a permis d'identifier les besoins pour les entreprises artisanales et de concevoir un cours de formation sur une plateforme MOOC (Massive Open On-line Course) sur les techniques d'impression 3D.

Parce que l'artisanat est une réalité économique qui dépasse les frontières, la mobilisation d'expertises sur des thématiques variées permet à notre réseau de concevoir et de mettre en œuvre des actions et des projets structurants, innovants afin de promouvoir le modèle économique de l'artisanat, la transmission de savoir-faire et l'accompagnement des petites et moyennes entreprises en France, en Europe et dans le monde.

## Favoriser la mobilité grâce à Erasmus +

L'ouverture à l'international passe aussi par la possibilité donnée aux apprentis d'améliorer leur expérience à l'étranger et aux artisans d'échanger leur savoir-faire. La CMA Auvergne-Rhône-Alpes a missionné le consortium « EASY EUROPE in AURA » pour organiser la mobilité des apprentis des 18 établissements de formation professionnelle de la région mais aussi celle des formateurs et des maîtres d'apprentissage.

« L'objectif est de leur permettre de développer leurs compétences professionnelles et techniques, interculturelles et linguistiques par l'intermédiaire de stages dans des entreprises à l'étranger », précise Anne Deneffe, chargée de mission formation et des projets Erasmus de la CMA. « Le programme

Erasmus + permet à des jeunes de réaliser des stages en entreprise ou en centre de formation pendant leur parcours de formation initiale ou après l'obtention de leur diplôme. Les CFA de la région ont ainsi organisé des stages de 15 jours dans de nombreux centres de formation en Europe. Des apprentis en BP boulanger, en BTM pâtissier et en BP cuisine de l'EFMA de Bourgoin-Jallieu ont ainsi pu participer au Festival de la gastronomie française en Chine, à Wujiang. D'autres sont partis découvrir les pratiques professionnelles de la restauration en Irlande. Des apprentis en coiffure partiront en Slovaquie, de futurs bouchers iront en Belgique, etc. Les entreprises françaises qui forment les apprentis adhèrent à ces projets de mobilité car elles en tirent des

bénéfices en termes de motivation, savoir-être, adaptabilité et maturité des jeunes, mais aussi d'un point de vue technique », tient à souligner Anne Deneffe. La CMA gère également l'accueil d'apprentis étrangers venus se former en France.

Les formateurs et maîtres d'apprentissage peuvent également se former à de nouvelles techniques ou en langues étrangères, enseigner à l'étranger et étudier les pratiques locales de formation lors d'échanges entre établissements. La durée des stages est dans ce cas d'une semaine à 60 jours.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 200 apprentis, jeunes diplômés et formateurs participent, en 2022, à des projets de mobilité. Ils sont 2 000 à l'échelle du réseau CMA France.



# CONTRAT ARTISANAT

**Le Contrat Artisanat, fruit du partenariat entre la CMA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, propose aux artisans une offre d'accompagnement et de conseil destinée à favoriser le développement et la compétitivité de leur entreprise.**

Les différentes actions du Contrat Artisanat sont définies à partir d'un diagnostic global de l'entreprise. Le dirigeant, avec l'aide du conseiller de la CMA, détermine et choisit un accompagnement à la carte ajusté au regard de son besoin dans huit domaines spécifiques.

## DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

**Vous souhaitez développer le chiffre d'affaires de votre entreprise ainsi que votre portefeuille clients ?** L'action Développement commercial vous aide à avoir une meilleure connaissance du marché, à affiner votre stratégie de communication, à maîtriser les outils et à optimiser votre point de vente.

## REPRISE D'ENTREPRISE

**Vous avez un projet de reprise d'entreprise ?** Cette action pose les bases de votre projet et permet de vous accompagner jusqu'à la rencontre avec le cédant, tout en réalisant une première approche de montage financier.

## RESSOURCES HUMAINES ET RECRUTEMENT

**Vous aspirez à donner un nouveau souffle à votre gestion du personnel ?** Grâce à l'action Ressources humaines et recrutement vous repensez la gestion de votre personnel, l'animation et le management de vos équipes. La méthode d'un recrutement réussi est également abordée avec la définition des besoins, des profils et l'intégration dans l'entreprise.

## EXPORT

**Vous cherchez à trouver les moyens de prospecter et à élargir votre marché à l'international ?** L'action Export vous permet d'intégrer la dimension internationale dans la stratégie de votre entreprise, et vous guide dans la préparation d'une mission de prospection à l'international.

## INNOVATION

**Vous avez besoin d'enrichir votre réseau de partenaires techniques et financiers pour mener à bien votre projet d'innovation ?** De l'identification de vos besoins à la formalisation du projet, vous serez guidé dans vos démarches de financement et de montage de dossiers, et conseillé dans la valorisation de votre innovation.

## GESTION ET FINANCES

**Vous voulez gagner en efficacité dans la gestion de votre entreprise ?** L'action Gestion et finances sert à optimiser le traitement des factures, la gestion de votre temps et vous guide dans la maîtrise de la rentabilité, du prévisionnel financier, des indicateurs de gestion, etc.

## SALON

**Vous souhaitez faire de votre participation à un salon, un tremplin commercial ?** L'action Salon vous offre un suivi personnalisé afin d'être opérationnel avant, pendant et après le salon (technique de vente, optimisation du stand, relations presse, etc.)



## TRANSMISSION D'ENTREPRISE

**Vous cherchez à transmettre votre entreprise dans les meilleures conditions ?** Une transmission réussie passe par la valorisation de votre entreprise. Cette action vous prépare à la vente grâce à un diagnostic précis et à un état des lieux définissant les stratégies indispensables à mettre en œuvre.

L'ensemble de ces actions sont proposées par des conseillers experts de la CMA ou, ponctuellement, par des consultants spécialisés, qui ont tous une connaissance pointue de l'entreprise artisanale et de son environnement.

▷ **Pour bénéficier d'un diagnostic et d'un accompagnement sur mesure, contactez votre CMA.**





# CONJOINT COLLABORATEUR, UN STATUT LIMITÉ À 5 ANS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le statut de conjoint collaborateur, qu'il concerne un conjoint marié, pacsé ou concubin, est limité à une durée de cinq ans.

**L**e plan d'action en faveur des travailleurs indépendants, repris par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2022, a introduit certaines mesures pour moderniser le statut de conjoint collaborateur pour les personnes participant de façon régulière à l'activité de l'entreprise.

du conjoint à l'égard du chef d'entreprise.

## VERS PLUS DE DROITS

Le but est de ne conserver que les options les plus protectrices des droits du couple, et garantir des droits à la retraite équitables entre le chef d'entreprise et son conjoint collaborateur.

Le statut de conjoint collaborateur permet de bénéficier d'une couverture sociale en cas de maladie, de maternité ou de paternité. Il permet aussi de se constituer des droits personnels pour la retraite en contrepartie de versement de cotisations sociales. Votre conseiller CMA peut vous communiquer toutes les informations nécessaires.

## LIMITER LA DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Jusque-là, seuls les conjoints et les partenaires de PACS pouvaient bénéficier du statut de conjoint collaborateur. La réforme permet l'accès à ce statut au concubin du chef d'entreprise. Mais l'exercice sous le statut de conjoint collaborateur est désormais limité à cinq ans au cours d'une carrière professionnelle. L'objectif de cette mesure est de rester transitoire et d'inciter les conjoints, partenaires de PACS ou concubins, à se tourner vers des statuts plus protecteurs des personnes, comme celui de conjoint salarié ou associé. L'idée est de limiter une éventuelle situation de dépendance économique



## DÉCLARER LE STATUT DE SON CONJOINT AUPRÈS DE LA CMA

La CMA accompagne le chef d'entreprise qui a pour obligation de déclarer le statut de son conjoint.

Pour ce faire, vous devrez vous munir d'un extrait d'acte de mariage, d'une attestation de PACS ou d'une attestation de concubinage. L'attestation de PACS est délivrée par votre mairie au moment de la signature du PACS. Pour une attestation de concubinage, il faut également vous rapprocher de votre mairie ou, à défaut, faire une attestation sur l'honneur.

La déclaration du statut du conjoint doit être établie par le chef d'entreprise sur un document spécifique. De son côté, le conjoint collaborateur doit lui aussi remplir une attestation sur l'honneur relative au statut choisi, attestation qui lui sera transmise par la CMA à l'occasion d'un rendez-vous dédié.



# CONTRAT D'APPRENTISSAGE : CONFIEZ-NOUS LES FORMALITÉS

**Vous avez enfin trouvé l'apprenti répondant à vos souhaits mais vous devez encore effectuer toutes les formalités obligatoires ? Une contrainte supplémentaire pour vous, artisan, toujours à court de temps. Profitez de l'accompagnement de la CMA pour l'élaboration de vos contrats d'apprentissage.**

**L**orsque le chef d'entreprise donne son accord pour former un jeune, il a l'obligation d'effectuer les formalités nécessaires. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail comme les autres, même si sa durée est généralement de deux ans. Une fois l'apprenti sélectionné, il incombe au dirigeant de s'acquitter des démarches administratives : rédaction du contrat d'apprentissage, envoi au centre de formation, dépôt auprès de l'OPCO (Opérateur de Compétences) pour obtenir les aides à l'embauche, etc.

## SÉCURISER VOTRE CONTRAT

La CMA accompagne le chef d'entreprise dans la formalisation et la sécurisation du contrat d'apprentissage en proposant un suivi global avec pour point de départ une analyse de la situation réglementaire. Cette étape permet de vérifier l'habilitation du dirigeant à former

par apprentissage, à transmettre des informations sur les conditions d'embauche d'un apprenti (statut, diplôme préparé, salaire, temps de travail, modalités de rupture du contrat, etc.) et les aides financières éventuelles.

L'accompagnement porte également sur la rédaction du contrat d'apprentissage (calcul des taux de salaires au regard du parcours de formation du jeune, montant du salaire brut mensuel à l'embauche, etc.). Ce service individualisé facilite les démarches et garantit la conformité du contrat d'apprentissage.

## UNE FOIS LE CONTRAT SIGNÉ

Le contrat étant rédigé et signé, il doit être retourné au centre de formation pour obtenir son visa et formaliser l'inscription du jeune apprenti. Le centre de formation retourne le document accompagné d'une convention de formation.

Charge à l'employeur de signer cette dernière et de la déposer, avec le contrat d'apprentissage, auprès de l'OPCO dont dépend son entreprise. Cette étape est nécessaire pour bénéficier des aides à l'embauche et obtenir un accord de prise en charge.

La CMA assiste l'entreprise en cas de difficultés lors de cette étape. L'OPCO transmet ensuite les contrats au ministère du Travail et de la Formation professionnelle et à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour déclencher l'aide. Il revient cependant à l'employeur d'établir puis de transmettre à l'URSSAF la déclaration préalable à l'embauche (DPAE).

## UN MÉDIATEUR À VOTRE DISPOSITION

Les conseillers de la CMA assurent un suivi jusqu'au terme du contrat, que ce soit pour répondre aux questionnements de l'employeur ou pour l'assister sur d'éventuels changements relatifs au contrat. En cas de conflit pendant la durée du contrat d'apprentissage, l'employeur et l'apprenti ont la possibilité de saisir le médiateur pour résoudre leurs différends au sujet de l'exécution ou de la rupture du contrat d'apprentissage. La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel complète cette mission et rend désormais obligatoire l'entretien avec le médiateur en cas de démission de l'apprenti. Elle encadre les modalités de cette démission avec le représentant légal du jeune et précise les modalités liées à l'exclusion du jeune du CFA. En Auvergne-Rhône-Alpes, un médiateur est joignable dans chaque CMA.

▷ **Pour plus d'information, contactez votre CMA.**





# FACILITER VOS RECRUTEMENTS AVEC VOTRE CMA

La difficulté à recruter revient sans cesse dans les discours des chefs d'entreprise, tous secteurs d'activité confondus. Face à cette problématique pénalisante pour nombre d'artisans, les CMA proposent des plans d'actions sur mesure.



**L**e délai pour recruter s'allonge d'année en année et peut atteindre plus d'un an pour 18 % des entreprises, notamment dans le secteur du bâtiment\*. L'inadéquation du profil des candidats, la mauvaise image de certains secteurs d'activité et, dans de nombreux cas, la localisation des entreprises constituent les trois principaux freins au recrutement. Une situation qui pousse trois artisans sur quatre à renoncer à recruter faute de candidature intéressante.

## PARFAIRE SA GESTION RH AVEC LA CMA

Pour remédier à cet état de fait et permettre aux artisans de recruter plus aisément, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes leur propose des accompagnements sur mesure. Première étape, un diagnostic en ressources humaines et responsabilité sociétale de l'entreprise permet aux dirigeants de faire un point sur le recrutement, la gestion des compétences, la motivation et la

fidélisation des salariés, l'organisation du travail, le management et leurs obligations légales en tant qu'employeur. Le conseiller expert de la CMA dresse un état des lieux des pratiques de l'entreprise, détermine les points forts, les axes de progrès et élabore un plan d'action ad hoc.

Cet accompagnement permet également l'identification du profil idéal du candidat, la rédaction de l'offre d'emploi et sa diffusion ainsi que la première sélection des candidatures. Les conseillers de la CMA sont disponibles pour aider à la conduite des entretiens de recrutement et l'intégration de la nouvelle recrue dans l'entreprise.

## LA CMA ET PÔLE EMPLOI CONJUGUENT LEUR EXPERTISE

Afin de compléter son offre et proposer une solution globale et pertinente aux chefs d'entreprise, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes a signé avec Pôle emploi une convention de partenariat pour 2022. L'objectif ? Coordonner leur expertise liée à l'emploi, favoriser

l'alternance et l'accès à l'emploi dans les métiers de l'artisanat ainsi que la création et la reprise d'entreprise. La CMA et Pôle emploi entendent ainsi assurer un diagnostic de la situation de l'emploi dans le secteur artisanal en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce travail permettra la construction d'une politique territoriale spécifique pour apporter des réponses aux besoins des entreprises et à favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi. Concernant l'accès à l'emploi, les deux acteurs s'engagent à proposer une offre de services renforcée aux petites entreprises avec pour objectif de faire correspondre plus efficacement l'offre et la demande. Côté recruteurs, cela se matérialise notamment par un accompagnement spécifique pour une meilleure définition de leurs besoins et des compétences recherchées.

\*Source : Newsletter Actualité économiques CMA Auvergne-Rhône-Alpes.

▷ **Contactez votre CMA pour être accompagné dans vos recrutements.**



# ARTISANS, FORMEZ VOS APPRENTIS AVEC L'EFMA

Le CFA de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes, l'EFMA, propose des parcours d'apprentissage et de formation continue dans 5 secteurs. 36 formations, du CAP au BAC+2, permettent aux artisans de trouver un apprenti qui correspond aux besoins de l'entreprise.

FORMATIONS	NIVEAU	DURÉE
<b>ALIMENTATION</b>		
CAP Boucher	3	1 ou 2 ans
CAP Boulanger	3	1 ou 2 ans
CAP Charcutier Traiteur	3	1 ou 2 ans
CAP Pâtissier	3	1 ou 2 ans
CAP Chocolatier Confiseur	3	1 an
MC Employé Traiteur	3	1 an
MC Pâtisserie Glacerie Chocolaterie Confiserie spécialisée	3	1 an
BP Boucher	4	2 ans
BP Boulanger	4	2 ans
BP Charcutier Traiteur	4	2 ans
BTM Pâtissier Confiseur Glacier Traiteur	4	2 ans
BM Pâtissier Confiseur Glacier Traiteur	5 (équivalent Bac +2)	2 ans
<b>VENTE</b>		
CAP Equipier polyvalent du commerce	3	1 ou 2 ans
<b>AUTOMOBILE</b>		
CAP Maintenance des Véhicules Automobiles option Véhicules Particuliers	3	1 ou 2 ans
CAP Peinture en Carrosserie	3	1 ou 2 ans
CAP Réparation des carrosseries	3	1 ou 2 ans
Bac Pro Maintenance Automobile	4	2 ou 3 ans
CQP Tôlier Véhicules anciens et historiques	4	6 à 8 mois
CQP Carrossier Peintre	4	1 ou 2 ans
CQP Technicien Expert Après-Vente Automobile	5 (équivalent Bac +2)	16 mois
BTS Maintenance des Véhicules option Voitures particulières	5 (équivalent Bac +2)	2 ans
<b>BEAUTÉ</b>		
CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie	3	1 ou 2 ans
CAP Métiers de la coiffure	3	1 ou 2 ans
BP Esthétique Cosmétique Parfumerie	4	2 ans
BP Coiffure	4	2 ans
BM Esthétique - Cosmétique	5 (équivalent Bac +2)	2 ans
BM Coiffeur	5 (équivalent Bac +2)	2 ans
<b>RESTAURATION</b>		
CAP Cuisine	3	1 ou 2 ans
CAP Commercialisation et Services en Hôtel Café Restaurant	3	1 ou 2 ans
MC Cuisinier en Desserts de Restaurant	3	1 an
TP Agent de restauration		2 ans
BP Arts de la cuisine	4	2 ans
BP Arts du service et commercialisation en restauration	4	2 ans
BM Cuisinier en gastronomie	5 (équivalent Bac +2)	2 ans
CQP Pizzaiolo	3	1 an
<b>GESTION DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT, CRÉATION OU REPRISE D'ENTREPRISES</b>		
TEPE - Titre Entrepreneur de la Petite Entreprise	5 (équivalent Bac +2)	1 an

**Bac Pro** : Baccalauréat Professionnel. **BM** : Brevet de Maîtrise. **BP** : Brevet Professionnel. **BTM** : Brevet Technique des Métiers.  
**BTS** : Brevet de Technicien Supérieur. **CAP** : Certificat d'Aptitude Professionnel. **CQP** : Certificat de Qualification Professionnelle.  
**MC** : Mention Complémentaire. **TEPE** : Titre Entrepreneur de la Petite Entreprise. **TP** : Titre Professionnel.



# BM ESTHÉTIQUE - COSMÉTIQUE

## UNE EXPERTISE RECONNUE

**Avec le BM Coiffure et le BM Pâtissier, le Brevet de Maîtrise (BM) Esthétique - Cosmétique est l'une des formations phares de l'EFMA. Elle donne aux apprentis la possibilité de se réaliser et répond aux attentes des entreprises.**



C'était la cerise sur mon gâteau professionnel » s'enthousiasme Florence Michel. Diplômée d'un Bac Pro Esthétique - Cosmétique en 2015, elle a poursuivi sa formation par un Brevet de Maîtrise, qu'elle a obtenu en 2019. « C'est une vraie plus-value. Dans l'esthétique, tout se ressemble. On a les mêmes techniques, alors qu'on a plein d'outils différents. Le BM m'a permis de légitimer mes créations de protocoles de soins. » Mis en place en 2014, le BM est accessible après un BP (Brevet professionnel), un Bac Pro ou avec un CAP et 5 ans d'expérience professionnelle et à condition d'avoir

suivi des formations « corps ». Pour Laetitia Dagand, professeure d'esthétique, « c'était important d'offrir une formation en BAC +2 car nos jeunes en sortent hautement qualifiés. » Ils peuvent par exemple créer des protocoles de soins pour toutes les parties du corps, avec des techniques innovantes en fonction des besoins de la peau. « On a même des chefs d'entreprise qui viennent se perfectionner pour étoffer leur offre. » C'est le cas de Florence Michel. Après un CAP Esthétique en 1988, elle a travaillé dans le monde de la coiffure, dans des instituts et des spas, avant de se lancer comme chef d'entreprise en 2014 et de reprendre ses études

à presque 50 ans pour réaliser un Brevet de Maîtrise. « J'ai pu créer mon propre protocole en utilisant des produits naturels, la réflexologie et des massages particuliers. C'est innovant et ça plaît beaucoup. » La formation dispense des compétences professionnelles, mais pas seulement. « J'ai beaucoup appris sur la communication, l'entrepreneuriat et même à me positionner en tant qu'artisan, pour créer des choses et les valoriser. Ça donne une dimension exceptionnelle. »



### Les contrats d'apprentissage en 3 ans

#### POUR QUI ?

Mis en place à partir de la rentrée 2022, les contrats de 3 ans s'adressent à tous les apprentis rencontrant des difficultés avec les savoirs de base, certains jeunes allophones (dont la langue maternelle est une langue étrangère) ou des apprenants avec une RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).

#### QUELLE ORGANISATION PÉDAGOGIQUE ?

Contrat d'apprentissage en 3 ans au lieu de 2 :

##### 1<sup>re</sup> année :

- 2 jours à l'EFMA pour une remise à niveau à l'E2A, (Espace d'Apprentissage Actif),
- 3 jours en entreprise.

##### 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années :

1 semaine sur 3 en formation à l'EFMA avec une classe de CAP et 2 semaines sur 3 en entreprise.

#### QUELS POINTS FORTS ?

- **Pour les entreprises :** véritable montée en compétence pour mener les apprentis en difficulté vers la réussite.
- **Pour les apprentis :** adaptation du parcours de formation, reprise des savoirs de base, gain en confiance en soi et progression pas-à-pas.
- **Pour les familles :** épanouissement et réussite de chaque jeune grâce à l'accompagnement personnalisé à l'E2A.



# COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION ?

À une époque de constantes évolutions, la formation est devenue indispensable pour permettre aux chefs d'entreprise, comme à leurs salariés, de faire évoluer leurs compétences et d'appréhender les changements.

**D**ifférentes solutions permettent de financer ces formations. Qu'il s'agisse de formations courtes ou longues, leur financement total ou partiel dépend du statut de la personne qui va suivre la formation.

## VOUS ÊTES CHEF D'ENTREPRISE, CONJOINT COLLABORATEUR OU ASSOCIÉ

Si vous avez l'un de ces trois statuts, la formation que vous allez choisir va déterminer la source du financement. Si vous optez pour une formation technique et professionnelle, votre demande de financement devra se faire auprès du Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale (FAFCEA), dont la mission est de permettre aux artisans et à leur conjoint collaborateur de se former tout au long de leur vie pour améliorer leurs compétences. Le FAFCEA est géré au niveau national par les organisations professionnelles représentatives de l'artisanat. Si vous êtes chef d'entreprise non salarié inscrit au Répertoire des métiers et que vous vous orientez vers une formation plus générale liée à la gestion et au développement de votre entreprise, vous devrez adresser votre demande de financement au Conseil de la formation (CDF). Attention, seules les formations dispensées par des organismes certifiés Qualiopi sont éligibles à un financement du



CDF. Les dossiers de demande de financement doivent impérativement être déposés huit jours avant le début de la formation. Pour les chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs ou associés, sous réserve des fonds disponibles, votre CMA effectue la demande de financement et effectue les démarches à votre place. Enfin ils peuvent également financer leur formation grâce au compte personnel de formation (CPF) et au crédit d'impôt formation dirigeant.

## VOUS ÊTES SALARIÉ

Salarié, vous dépendez dans ce cas d'un opérateur de compétences (OPCO) qui assure la gestion financière de vos formations. Après examen de votre dossier, l'OPCO et votre branche professionnelle (regroupement d'entreprises d'un même secteur d'activité et qui relèvent d'une convention collective ou d'un accord) peuvent abonder votre compte CPF. Par ailleurs, le Projet de Transition

Professionnelle (PTP), mis en œuvre par Transition Pro, est un autre dispositif qui permet aux salariés, de financer une formation certifiante en vue de changer de métier.

## VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

Concernant les demandeurs d'emploi qui disposent d'un compte personnel de formation, si leurs droits CPF ne suffisent pas pour couvrir les frais de formation, Pôle emploi peut compléter le financement. Sachez également qu'afin de favoriser l'insertion rapide et durable dans le monde du travail la région Auvergne-Rhône-Alpes a considérablement enrichi son offre de formations accessible sous différents statuts.

▷ **Pour vous aider à trouver le bon financement, contactez le conseiller formation de votre CMA. Il saura vous guider parmi les différentes solutions.**



## LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le compte personnel de formation (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail, d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. Ces droits, qui s'expriment en euros, peuvent être activés à partir du site internet dédié [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr) ou de l'application Mon Compte Formation. La création du compte permet de prendre connaissance du budget disponible et des formations éligibles au CPF.



## LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN

Le compte d'engagement citoyen (CEC) recense les activités bénévoles, de volontaire ou de maître d'apprentissage. Il permet d'acquérir des droits à la formation qui sont versés sur le CPF. Pour consulter le montant de vos droits acquis par le CEC, vous devez ouvrir un compte personnel d'activité (CPA).



## LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Le Conseil en évolution professionnelle (CEP) est un service public gratuit, accessible aux salariés du privé, indépendants, intérimaires, artisans, durant toute leur vie professionnelle. Les conseillers du CEP les accompagnent dans toutes leurs envies et démarches d'évolution professionnelle afin de faire le point sur leur avenir professionnel, les informer sur l'utilisation de leur CPF, sur les moyens d'évoluer dans leur entreprise, de valoriser leurs compétences, de créer ou reprendre une entreprise, de découvrir de nouveaux métiers, de démissionner pour changer de vie ou se reconvertir, etc.

► Prenez rendez-vous auprès du CEP et soyez reçu par l'un des conseillers, dans l'un des 125 sites en région Auvergne-Rhône-Alpes ou à distance 09 72 01 02 03.



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

# ARTISANS, PENSEZ À VOUS FORMER !

Grâce au Conseil de la formation, financez votre formation pour gérer ou développer votre entreprise.  
Réservé aux chefs d'entreprise inscrits au répertoire des métiers et à leur conjoint (collaborateur ou associé).

Déposez en ligne votre demande de financement :  
<http://cdf.crma-auvergnerrhonealpes.fr>



# FORMATIONS

## TROISIÈME TRIMESTRE 2022



### BUREAUTIQUE / INFORMATIQUE

#### EXCEL

- ▷ Prendre en main les bases des tableurs
- ▷ Élaborer des documents professionnels pour le suivi de votre activité

#### NIVEAU 1

2 jours

17 et 24 juin à Vienne

#### NIVEAU 2

2 jours

19 et 26 septembre à Vienne

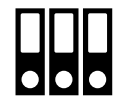
#### MARCHÉS PUBLICS SUR

#### LE PORTAIL CHORUS PRO

- ▷ Comprendre l'interface Chorus Pro pour le dépôt des factures à destination du secteur public
- ▷ Paramétrer son compte et savoir envoyer et suivre ses factures dématérialisées

1 jour

9 septembre à Bourgoin-Jallieu



### COMPTABILITÉ-GESTION

#### COMPRENDRE LES BASES

#### DE LA COMPTABILITÉ

- ▷ Être à l'aise avec les écritures comptables
- ▷ Devenir autonome au quotidien

4 jours

13, 14, 20 et 21 juin à Grenoble

8, 9, 15 et 16 septembre à Bourgoin-Jallieu

#### TVA : LES BONNES PRATIQUES

- ▷ Connaître tous les mécanismes de la TVA : réglementation, taux, déclaration...

1 jour

28 juin à Grenoble

20 septembre à Bourgoin-Jallieu

#### CALCULER SES COÛTS DE REVIENT

#### ET SON PRIX DE VENTE

#### POUR GAGNER EN RENTABILITÉ

- ▷ Calculer les coûts de revient et les prix de vente de ses produits ou services
- ▷ Trouver l'équilibre entre rentabilité et prix du marché

1 jour

27 septembre à Grenoble



### DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

#### DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ

#### AVEC LES MARCHÉS PUBLICS

- ▷ Connaître la réglementation en matière de dématérialisation des marchés publics
- ▷ Analyser l'intérêt d'un appel d'offres et préparer sa réponse
- ▷ Maîtriser la procédure pour déposer une offre

*Le + : formateur spécialiste en procédure d'appel d'offres*

2 jours

10 et 17 juin à Grenoble

#### MARCHÉS PUBLICS :

#### MÉMOIRE TECHNIQUE

- ▷ Repérer les différentes phases de l'exécution d'un marché public
- ▷ Savoir rédiger un cahier des clauses générales spécifiques pour chaque catégorie de marché

1 jour

24 juin à Grenoble

#### PRENDRE EN PHOTOS :

#### TRUCS ET ASTUCES DE PRO

- ▷ Mettre en valeur ses créations
- ▷ Retravailler des photos de façon professionnelle

*Le + : formation avec un photographe professionnel*

2 jours

16 et 17 juin à Bourgoin-Jallieu

#### RÉALISER DES E-MAILINGS

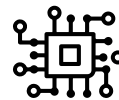
#### EFFICACES POUR PROSPECTER

#### ET FIDÉLISER SES CLIENTS

- ▷ S'approprier les outils et connaître les étapes clés pour réussir sa campagne d'e-mailing : stratégie, structure, rédaction du message, mise en page.

1 jour

21 juin à Vienne



### NUMÉRIQUE

#### INSTAGRAM

- ▷ Réaliser des supports de communication pour l'impression ou la diffusion numérique

#### NIVEAU 1

1 jour

23 juin à Grenoble

#### NIVEAU 2

1 jour

30 juin à Grenoble

#### OUVRIR SA BOUTIQUE EN LIGNE

- ▷ Identifier les étapes de création et de mise à jour d'un site marchand
- ▷ S'initier à l'outil logiciel WIX pour construire son site marchand

6 jours

9, 10, 20, 21, 27 et 28 juin à Grenoble



**TIRER PROFIT DES RÉSEAUX****SOCIAUX (FOCUS FACEBOOK)**

- ▷ Panorama des réseaux sociaux et bonnes pratiques
- ▷ Astuces et conseils pour attirer des clients
- ▷ Devenir autonome dans la gestion quotidienne de ses comptes

**2 jours****26 septembre et 3 octobre à Grenoble****RÉFÉRENCER VOTRE SITE INTERNET**

- ▷ S'approprier le principe du référencement naturel
- ▷ Optimiser son site pour améliorer son référencement dans la durée

**1 jour****20 septembre à Grenoble****CRÉER ET GÉRER****VOTRE SITE INTERNET**

- ▷ Identifier les étapes de création et de mise à jour d'un site internet
- ▷ Concevoir facilement son site internet à partir de l'outil JIMDO (création du menu de navigation, de contenus, de liens...)

**5 jours****28 et 29 septembre, 5, 6 et 12 octobre à Grenoble****RÉGLEMENTAIRE****DEVIS, FACTURES ET CONDITIONS****GÉNÉRALES**

- ▷ Connaître les mentions obligatoires légales
- ▷ Se protéger et protéger son entreprise

- ▷ Tout savoir sur les conditions générales de vente

**1 jour****14 juin à Bourgoin-Jallieu****RESPECTER LES OBLIGATIONS****D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ****ALIMENTAIRE - HACCP**

- ▷ Formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale

**Le + : permet de connaître la réglementation et de répondre aux obligations de respect des conditions d'hygiène conformément à la réglementation (décret n°2011-731 du 24 juin 2011)**

**2 jours****20 et 21 juin à Bourgoin-Jallieu****20 et 21 septembre à Vienne****LES AVANTAGES DE LA SCI**

- ▷ Connaître la définition d'une Société Civile Immobilière
- ▷ Les différentes responsabilités des dirigeants, des associés
- ▷ Comprendre les mécanismes de direction, de fonctionnement
- ▷ Maîtriser l'articulation des divers régimes fiscaux (société / associés)

**1 jour****4 juillet à Bourgoin-Jallieu****19 septembre à Grenoble****FORMATEUR SST (SAUVETEUR****SECOURISTE DU TRAVAIL)**

- ▷ Apprendre à intervenir rapidement lors d'une situation d'accident ou de malaise

- ▷ Acquérir les connaissances pour prodiguer les premiers secours et transmettre les conduites à tenir en attendant l'arrivée des secours
- ▷ Développer la prévention au sein de l'entreprise et améliorer la sécurité au travail

**2 jours****19 et 20 septembre à Grenoble****MANAGEMENT****MAÎTRE D'APPRENTISSAGE**

- ▷ Renforcer les compétences des maîtres d'apprentissage en matière de recrutement
- ▷ Créer les conditions de réussite pour intégrer l'apprenti dans l'entreprise

**1 jour****4 juillet à Grenoble****MANAGER ET IMPLIQUER****SON ÉQUIPE**

- ▷ Se positionner en tant que manager au sein de votre équipe
- ▷ Développer votre capacité à communiquer
- ▷ Impliquer votre équipe et entretenir avec elle des relations positives

**3 jours****13, 20 et 27 juin à Grenoble**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous forme et vous conseille.

**Contact : 04 76 70 82 09 | formation.isere@cma-auvergnernhonealpes.fr**

**RENDEZ-VOUS DE LA FORMATION**

**Vous avez un besoin en formation ? Et si nous en parlions.**

La CMA Isère vous accompagne grâce au « Rendez-vous de la formation ». Lors d'une rencontre individuelle d'une heure, un spécialiste de la formation vous aide à :

- définir les besoins dans votre entreprise,
- sélectionner les formations les plus adaptées,
- trouver les différentes solutions de financement possibles,
- effectuer les démarches administratives.

Cette formation est entièrement prise en charge par la CMA Isère. Chefs d'entreprise, construisons ensemble vos parcours de formation !

▷ **Contact : 04 76 70 82 09**  
**contact.isere@cma-auvergnernhonealpes.fr**



# SUPPRESSION DU STATUT D'EIRL

**Le plan gouvernemental en faveur des indépendants instaure un statut unique pour l'entrepreneur individuel.**

**C**ette mesure implique l'arrêt du statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL). Depuis le 16 février 2022, il n'est donc plus possible de créer une entreprise sous forme d'EIRL. Néanmoins, toutes les entreprises déclarées sous ce statut, à cette date, peuvent continuer à exercer sous cette forme.

Le statut d'entrepreneur individuel permet de protéger le patrimoine personnel du chef d'entreprise individuelle. Ce patrimoine est d'office insaisissable par les

créanciers professionnels, sauf si le chef d'entreprise en décide autrement. Dorénavant, seuls les éléments indispensables à l'activité professionnelle de l'entrepreneur indépendant peuvent être saisis en cas de défaillance financière, et ce, sans qu'aucune formalité préalable contraignante ne soit nécessaire. Cette disposition permet d'éviter la « double peine » pour le dirigeant qui, en plus de difficultés professionnelles, devait gérer un risque sur son patrimoine personnel. Cette réforme, issue de la loi n°2022-172 du 14 février 2022 concerne toutes les entreprises créées à partir



du 15 mai 2022. Pour les entreprises existantes avant la réforme, la protection ne s'applique qu'aux créances nées après son entrée en vigueur.

Par ailleurs, le statut unique offre aux entrepreneurs la possibilité d'opter pour un assujettissement à l'impôt sur les sociétés.

▷ **Pour plus d'information, contactez votre CMA.**

## ALLOCATION CHÔMAGE POUR LES INDÉPENDANTS

**Créée en novembre 2019, l'allocation chômage des travailleurs indépendants (ATI) était versée pendant six mois aux indépendants à des conditions jugées trop restrictives. Adopté en février 2022, un projet de loi simplifie désormais l'accès à cette allocation.**

**L**es conditions d'accès à l'ATI, d'un montant de 800 euros par mois, étaient jusqu'en février dernier les suivantes : travailler dans un domaine figurant dans la liste des activités éligibles ; avoir cessé son activité suite à une liquidation judiciaire ou à un redressement judiciaire ; justifier d'une activité non-salariée pendant au moins deux ans au sein d'une seule et même entreprise ; avoir perçu des revenus d'un montant minimum de 10 000 euros par

an en moyenne au titre de cette activité et ce pendant les deux années précédant la demande ; disposer, en dehors de l'activité non salariée, de ressources inférieures au RSA ; être à la recherche effective d'un emploi et être inscrit à Pôle emploi. L'accès à l'ATI est désormais simplifié pour les indépendants. Ils n'ont plus à justifier d'une liquidation ou d'un redressement judiciaire pour être indemnisés par Pôle emploi. Si l'entreprise a fait l'objet

d'une cessation totale et définitive d'activité, car cette dernière n'était pas économiquement viable, alors les travailleurs indépendants peuvent bénéficier de l'ATI. Mais le recours à cette allocation sera limité dans le temps : un travailleur indépendant qui a déjà perçu l'allocation doit attendre cinq ans pour en bénéficier à nouveau.

▷ **Pour plus d'information, contactez votre CMA.**



# 74%

**des artisans et commerçants  
pensent être mal protégés  
en cas de problème de santé\***

\*Source : Étude Observatoire de la Prévoyance / OpinionWay.

## **ET VOUS ?**

**Pour le savoir, nous vous proposons un diagnostic gratuit personnalisé  
de votre couverture en santé et en prévoyance.**

### **NOTRE CONTACT :**

**Rachel Bally – 06 84 50 27 87 – [r.bally@alptis.fr](mailto:r.bally@alptis.fr) – [alptis.org](http://alptis.org)**

**PARTICULIERS • INDÉPENDANTS • ENTREPRISES**

**• Santé • Prévoyance • Emprunteur • Épargne Retraite • Financement**





# FACE À L'AUGMENTATION DU COÛT DES MATIÈRES PREMIÈRES BPAURA VOUS ACCOMPAGNE

**FINANCEZ VOS BESOINS DE TRÉSORERIE<sup>(1)</sup>**

L'augmentation du coût des matières premières peut fortement impacter votre trésorerie. Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes vous accompagne et vous conseille avec des solutions adaptées à votre activité, à vos risques et à vos besoins spécifiques.

**Rapprochez-vous d'un de nos conseillers.**

**BANQUE  
POPULAIRE**   
**AUVERGNE RHÔNE ALPES**

**Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle**

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes.

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - Siren 605 520 071 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015- Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON - N° TVA intracommunautaire : FR 00605520071 - 05/22 - Crédit photo : IStock